



Communiqué de presse

Lausanne, le 30 janvier 2009

---

### Nouvelle offre tarifaire Sunrise

## **Joli geste... mais peut mieux faire !**

**Le nouveau plan tarifaire de Sunrise répond en partie à la lutte menée par les 4 organisations suisses de consommateurs pour baisser les tarifs de la téléphonie mobile et développer une consommation responsable dans ce domaine. Cependant en continuant à imposer des contrats de 12 mois, Sunrise ne résoud pas le problème de la captivité des clients. Une fois le nouvel appareil remboursé, le consommateur ne doit payer que pour ses communications et être libre de changer d'opérateur.**

Jusqu'ici, quel que soit l'opérateur, impossible de prendre un abonnement sans acheter un nouveau mobile. Sunrise va dans le bon sens en offrant au consommateur le choix de ne pas changer sans cesse d'appareil. Enfin le consommateur sait exactement le montant qu'il paie pour ses communications. Les rabais octroyés aujourd'hui par Sunrise montrent que le modèle tarifaire appliqué jusqu'à présent renchérit de manière artificielle la facture des consommateurs en matière de téléphonie mobile.

Malheureusement la démarche n'est pas aboutie. L'offre Sunrise *flat* récompense le consommateur qui ne change pas de téléphone mobile en lui offrant un rabais sur la taxe d'abonnement mensuel. Par contre, il continue à le lier à un contrat de 12 mois, sans aucune justification puisqu'il n'y a pas d'appareil téléphonique à payer. La FRC estime dès lors qu'il n'y a plus aucune raison que le contrat d'abonnement soit conclu pour une durée déterminée, empêchant ainsi le consommateur de changer d'opérateur.

La FRC et les autres organisations de consommateurs (SKS, KF et ACSI) ont présenté l'été dernier aux opérateurs des demandes précises afin de faciliter la vie des consommateurs sur le marché de la téléphonie mobile, complexe en terme d'offres et de comparaisons. La demande était double :

- laisser au consommateur la possibilité de résilier son abonnement de mois en mois une fois les 12 ou 24 mois initiaux, servant à payer le téléphone, passés;
- améliorer la transparence des informations concernant les dates et préavis de résiliation.

Sur ces deux points la FRC estime qu'on est au point mort et va poursuivre ses démarches auprès des grands opérateurs.

La FRC appelle les autres opérateurs à suivre l'exemple de Sunrise mais en développant le modèle jusqu'au bout pour permettre réellement aux consommateurs de faire enfin jouer la concurrence.

### Informations complémentaires :

FRC : Mathieu Fleury, secrétaire général: 021 331 00 99